

## | RÉSIDENCE DE CRÉATION-PRODUCTION | APPEL DE PROJETS | DATE LIMITE : 9 JANVIER 2024 @ 17H

Les équipes du Centre de production DAÏMÔN et du Sentier culturel sont heureuses de s'associer en vue d'offrir une résidence de création-production à un.e artiste ou collectif résident.e de la Ville de Gatineau souhaitant présenter une œuvre d'art médiatique et/ou numérique dans le cadre de l'édition 2024 du Sentier Culturel.

Dans le cadre de cette résidence conjointe, vous bénéficierez de :

- D'un cachet d'artiste totalisant 5000\$ couvrant les honoraires de résidence et d'exposition, documentation écrite, droits de suite, droits à l'utilisation de l'image aux fins de documentation et de documentation, etc.
- Une résidence d'un mois, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 (dates non négociables) vous offrant :
  - Accès privilégié aux espaces créatifs du Centre de production DAÏMÔN (studio multifonction, studio ambisonique, chambre noire et laboratoire d'électronique et de robotique)
  - Accès privilégié au parc d'équipement médiatiques et numériques (prenez note que nos équipements ne peuvent être intégrés à l'œuvre finale, toute technologie intégrée à l'œuvre devra être acquise par l'artiste et incluse dans les frais de production)
  - Jusqu'à 10 heures d'accompagnement technique

La proposition doit correspondre aux critères et conditions suivantes :

- L'artiste ou collectif réside sur le territoire de la Ville de Gatineau
- L'œuvre proposée est une forme d'art médiatique et/ou numérique (ex : œuvre sonore et/ou lumineuse, cinématographie, électronique, photographie, robotique, etc)
- L'œuvre proposée correspond aux normes en art public, sera présentée en extérieur et à proximité de La Filature inc (78-80-82, rue Hanson – Gatineau)
- Être conçue et réalisée dans le cadre de la résidence offerte en avril 2024
- L'ensemble des coûts de création-production, transports, montage/démontage, ne peut excéder 20 000\$

### DÉPOSEZ VOTRE PROJET

Soumettez votre proposition de projet par courriel à l'adresse [soumission@daimon.qc.ca](mailto:soumission@daimon.qc.ca), au plus tard le 9 janvier 2024 @ 17h. Votre dossier doit comprendre :

- Une description du projet proposé
- Votre curriculum artistique avec vos coordonnées complètes
- Une liste des besoins techniques
- Un échéancier
- Un budget préliminaire
- Un ou des documents d'appui (images, audio et/ou vidéo, maximum 2gb)